

École Marie-Favery

SÉANCE ORDINAIRE Conseil d'établissement – École Marie-Favery Le mercredi 21 janvier 2026, à 18h30

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Marie-Favery tenue le 21 janvier 2026 à 18h30, au 7750 Christophe-Colomb, à Montréal et en virtuel sur la plateforme TEAMS.

PRÉSENTS :

Catherine Grenier, parent	Marc Brunette, enseignant
Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt, parent	Krimo Lalaoui, technicien SDG (int.)
Claire Martin, parent	Melissa Duarte Arizol, membre de la communauté
Meryl Ozkanli, parent	
Martin Saint-Onge, parent	

Formant quorum.

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Martin Malo – Directeur

Annie Maltais – Directrice adjointe

PERSONNE INVITÉE À LA SÉANCE :

Julie Larochelle-Audet, parent

Claire Élise Burdet, parent

MEMBRES ABSENTS :

	Benoit Daneau, technicien SDG
--	-------------------------------

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / VÉRIFICATION DU QUORUM

À 18h33, la présidente, Claire Martin, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Catherine Grenier que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité (01-CE-21/01/2026)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance / vérification du quorum

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption de la séance du procès-verbal du 11 novembre 2025

3.1. Suivis au procès-verbal

- 3.1.1. Membre de la communauté
- 3.1.2. Critères de sélection de la direction d'établissement
- 3.1.3. Consultation des élèves – logo de l'école
- 3.1.4. Comité de parents du service de garde
- 3.1.5. Comité vert : fosses des arbres dans la grande cour
- 3.1.6. Réglementation du service de garde 2025-2026 (Approbation)

4. Parole au public / Courriels au CÉ

- 4.1. Lettre aux parents concernant la pédiculose
- 4.2. Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation

5. Demande pour sorties éducatives et projets particuliers (Approbation)

- 5.1. Budget
- 5.2. Activités éducatives nécessitant un changement à l'horaire ou un déplacement à l'extérieur
- 5.3. Projets particuliers

6. Points d'information

6.1. Direction

- 6.1.1. Projet éducatif
- 6.1.2. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

6.2. Service de garde

- 6.2.1. Semaine de relâche

6.3. Représentant du Comité de parents

- 6.3.1. Séance du 25 novembre 2025
- 6.3.2. Séance du 16 décembre 2025

6.4 Membre de la communauté

- 6.4.1. Camp de la relâche

6.2. OPP

- 6.5.1. Photo scolaire : résultats du sondage aux parents

7. Levée de la séance

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 novembre 2025

Consultation des membres par courriel le 11 décembre dernier. Approuvé sans modification et publié le 16 décembre 2025.

Approuvée à l'unanimité (02-CE-21/01/2026)

3.1. Suivis au procès-verbal

3.1.1. Membre de la communauté

Mme Melissa Duarte Arizol, a été désignée afin de représenter l'organisme le Patro Villeray. Elle s'occupe notamment des programmes du parascolaire et loisirs, ainsi que le rôle de coordonnatrice pour la clientèle DI-TSA.

CM

Initiales de la Présidence

MM

Initiales de la Direction

3.1.2. Critères de sélection de la direction d'établissement

Le document a été rempli par Claire Martin en décembre et déposé avec M. Martin Malo, en incluant les spécificités de Marie-Favery.

3.1.3. Consultation des élèves – logo de l'école

Un sondage a été effectué auprès des élèves notamment sur les valeurs de l'école et un symbole représentatif de leur école.

La compilation des résultats du sondage démontre que les élèves considèrent que les éléments clés de l'école sont l'entraide et la diversité. Les élèves ont souligné le travail d'encadrement de l'équipe et l'impact sur leur bien-être à l'école.

Les membres de l'équipe école ont aussi participé à la consultation en remplissant le sondage.

Les résultats ont été envoyés à la graphiste pour inspirer la cocréation du logo préliminaire.

3.1.4. Comité de parents du service de garde

M. Daneau est présentement en congé de maladie. M. Martin Malo suggère que la première rencontre devrait avoir lieu après son retour, autour du 11 février. Si son absence est prolongée, la première rencontre se planifiera selon les nouvelles informations à jour.

3.1.5. Comité vert : fosses des arbres dans la grande cour

Le 26 février, un représentant de la CSSDM fera une visite de la cour pour planifier la mise en candidature du projet afin de l'intégrer au programme de verdissement de l'arrondissement *Bye Bye Béton*.

3.1.6. Réglementation du service de garde 2025-2026 (Approbation)

À la suite d'une modification des balises ministérielles, des modifications sont proposées aux tarifs pour les rendre conforme avant la publication finale de la réglementation 2025-2026.

CONSIDÉRANT d'autofinancement du service de dîner et du service de garde;

CONSIDÉRANT que pour les journées pédagogiques, les ressources financières du CSSDM maintiennent un minimum à 10,75\$ et que le Ministère a statué une contribution parentale maximale à 16,55\$;

IL EST PROPOSÉ par Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt :

QUE les frais pour le bloc du matin pour dépannage occasionnel restent de 3,00\$;

QUE les frais pour le bloc du midi pour dépannage occasionnel préscolaire passent de 5,75\$ à 6,00\$;

QUE les frais pour le bloc du midi pour dépannage occasionnel primaire passent de 4,75\$ à 4,25\$;

QUE les frais pour le bloc du soir pour dépannage occasionnel restent à 8,75\$;

QUE les frais pour une journée pédagogique soient haussés à 14,25\$.

Adopté à l'unanimité (03-CE-21/01/2026)

4. PAROLE AU PUBLIC / COURRIELS AU CÉ

4.1. Lettre aux parents concernant la pédiculose

Le conseil d'établissement a reçu un courriel d'un parent d'élève qui exprime son mécontentement face à la situation persistante des poux à l'école et des nombreux avis transmis aux parents. Mme Annie Maltais explique que l'infirmière de l'école a confirmé que le protocole mis en place par le CIUSSS est suivi.

Le CÉ propose à la direction qu'il serait important d'augmenter la sensibilisation auprès des enfants pour éviter une propagation plus large; Mme Maltais fera un suivi avec l'infirmière en ce sens.

4.2. Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation

Mme Julie Larochelle-Audet partage ses craintes par rapport à la loi 94 sur l'interdiction des signes religieux dans les écoles, notamment dans une perspective de pénurie de main d'œuvre. Une résolution est suggérée pour signifier au CSSDM les inquiétudes des parents et manifester leurs préoccupations. Considérant la sensibilité de l'enjeu, les membres du CÉ se pencheront sur la proposition de la résolution et feront un suivi à la prochaine rencontre du CÉ.

Approuvé à l'unanimité.

5. DEMANDES POUR SORTIES ÉDUCATIVES ET PROJETS PARTICULIERS (Approbation)

5.1. Budget

Martin Malo, directeur, présente les sorties et les différents budgets disponibles. Les mesures accordées à l'école seront toujours priorisées pour défrayer les coûts lorsque ce sera possible. Certaines activités dépassent le montant alloué par élève pour la mesure choisie.

La proposition du financement par les Phénix a été retenu, les recettes provenant de cette activité iront à l'activité Cabane à sucre pour les classes d'accueil.

5.2 Activités éducatives nécessitant un changement à l'horaire ou un déplacement à l'extérieur Deux (2) nouvelles demandes sont présentées :

- Maison théâtre, pièces « *Terrier – Forêts, sentiers et menus trésors* » (931 et 901) & « *La parole créatrice de Kaku Mama* » (903 et 905): les classes d'accueil ont gagné cette sortie et l'accompagnement, couvert par la mesure Sorties culturelles. Une demande sera toutefois effectuée par Mme Annie Maltais pour compenser le transport adapté par un taxi adapté si le premier a du retard qui causerait un empêchement à l'élève d'assister à la pièce;

5.3. Projets particuliers

Deux (2) nouvelles demandes sont présentées :

- Biscuits de Noël au préscolaire : groupe D01-931-M01-M02-M03
- Je découvre un sport d'hiver : le patinage! : groupe 901-903

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit, à son article 87, que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école.

CONSIDÉRANT les activités éducatives proposées par la direction et les différents budgets.

IL EST PROPOSÉ par Martin Saint-Onge l'approbation du budget, des activités éducatives telles que modifiées et des projets particuliers.

Approuvée à l'unanimité **(04-CE-21/01/2026)**

6. POINT D'INFORMATION

6.1 DIRECTION

6.1.1 Projet éducatif

Le 3 décembre 2025 était la première de deux journées pédagogiques institutionnelles. Elle portait sur l'avancement des projets éducatifs dans les écoles. Des questions ont été posées par niveau pour valider le niveau d'engagement par rapport aux objectifs. Chaque niveau avait à identifier une action à réguler pour poursuivre l'objectif et la mise en place concrète du projet éducatif sur l'écriture.

6.1.2 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

Le 3 décembre 2025 était une date butoir sur la formation obligatoire sur l'obligation d'intervenir si une personne est témoin d'un geste d'intimidation.
Le comité HARMONIE a créé de la signalisation comme support visuel en lien avec la valeur du mois. Des ateliers de sensibilisation et prévention ont toujours lieu à tous les niveaux.

Le CE mentionne et souligne le travail soutenu de l'équipe-école au niveau de la prévention et de l'encadrement des élèves, les magnifiques résultats se vivent au niveau des élèves également.

6.2 SERVICES DE GARDE

6.2.1 Semaine de relâche

Aucun service de garde faute d'inscriptions suffisantes.

6.3 REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

6.3.1 Séance du 25 novembre 2025

6.3.2 Séance du 16 décembre 2025

Formations offertes aux parents sur la gestion des écrans et apprendre à comprendre les budgets et la santé financière de l'école.

6.4 MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

6.4.1 Camp de la relâche

Mme Duarte Arizol parle de l'offre du Patro Villeray et à Sainte-Cécile, elle se charge de faire le pont avec les familles qui souhaitait obtenir les services du SDG pendant la relâche ainsi que les mesures d'aide financière.

Elle mentionne également la disponibilité de cours de musique avec de l'aide financière en offre complémentaire à celle déjà offerte.

Patro Villeray offrira également de la programmation en animation lors des journées pédagogiques, un lien est fait avec M. Krime pour la reprogrammation de la journée du 24 avril.

6.2 OPP

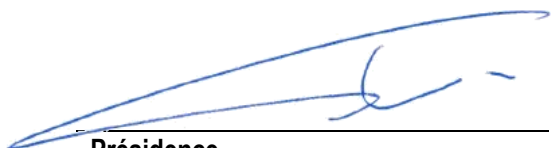
6.5.1 Photo scolaire

Sondage : 59 réponses de parents. Résultats seront remis à l'OPP pour choisir le prochain fournisseur. Les répondants ont, pour la plupart, aimé le résultat final ainsi que la qualité du décor et des photos (4,51/5), malgré le coût plus dispendieux (3,64/5).

Bien que le coût soit justifié par le travail à lumière naturelle qui demande plus d'effort, le service après-vente et le temps de gestion a été plus difficile selon l'équipe de direction, par conséquent le CÉ recommande à l'OPP de valider avec d'anciens fournisseurs pour prendre une décision qui plaira à la majorité.

7. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant complété, la séance prend fin à 21h42.



Présidence



Direction d'établissement